

Charte d'engagements du Centre Équestre Lyon-Parilly

La non-acceptation de la charte d'engagements n'autorise pas l'inscription du cavalier

I Conditions générales

- **Toute inscription est subordonnée à l'acceptation du règlement intérieur**
- Le planning des cours est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'inscrits et ce jusqu'aux vacances de la Toussaint 2026.
- Merci d'informer la Direction du centre équestre si votre enfant ou vous-même ne souhaitez pas poursuivre l'équitation en fin de carte de 3h et 10 h d'essai, uniquement.
- Les forfaits annuels ou CSO ne sont pas modifiables en cours particuliers.
- Merci de venir avec votre propre matériel (pour rappel : le gilet de protection et le casque sont obligatoires). Une dérogation sera acceptée pour les 1^{ers} cours de l'année (jusqu'à fin septembre) avec un prêt de matériel.
- Le Centre Equestre n'étant pas une garderie, la Direction décline toute responsabilité en cas d'incident survenant en dehors des heures de cours de votre enfant (30 min avant et 30 min après son cours).

II Conditions financières

- Toute année commencée est due. Un désengagement de votre part ne donne pas le droit à un remboursement.
- La Direction se réserve le droit de refuser l'accès à votre enfant ou à vous-même en cas de non-règlement du forfait équestre.
- Le règlement en plusieurs fois par chèque est possible (en 5 fois maximum de septembre à juin) mais tous les règlements doivent être en notre possession le jour de l'inscription. Il est possible de nous échanger les chèques contre des espèces.
- Les droits d'entrées et la licence ne sont pas remboursables en cas de désistement.
Seul le forfait annuel peut prétendre à un remboursement sur CERTIFICAT MÉDICAL uniquement ou à un cours de rattrapage au prorata des cours manqués
- Une facture vous sera établie sur demande une fois l'intégralité du règlement effectué (Droits d'entrées, licence et forfait équestre)

III Accès à la carrière/manège

La Direction se réserve le droit de refuser l'accès à la carrière et ou au manège :

- pour défaut de soins (pansage, nettoyage du matériel) 30 minutes avant et 30 minutes après le cours,
- en raison d'une tenue non appropriée : pas de short ni de chaussures ouvertes l'été et blouson et gants l'hiver. Une tenue adaptée à la pratique de l'équitation est obligatoire (pantalons, bottes, casque et protection dorsale).
- En cas de retard et en particulier si l'enseignant(e) est déjà présent(e) avec des chevaux ou poneys dans l'enceinte du manège ou de la carrière.
- La Direction se réserve le droit de modifier le niveau du cours du cavalier si l'enseignant(e) le juge nécessaire.

IV Retard / Annulation

- Vous êtes priés de nous avertir du retard exceptionnel ou de l'absence de votre enfant (ou de vous-même) au plus tard le jour même du cours par téléphone ou par sms au 0771089898 ou mail.
- La direction se réserve le droit d'annuler des cours en fonction des conditions climatiques (canicule, gel, orage, ...) ou par manque de personnel. Une solution de remplacement vous sera alors proposée sous forme de stage ou cours de rattrapage proposé par la Direction.

J'ai bien pris connaissance de la charte du Centre Equestre de Lyon-Parilly et j'en accepte les conditions.

Nom / Prénom :

à Vénissieux, le :

Est : le représentant légal ou le cavalier (*rayez la mention inutile*) :

Signature